

217

Le Jour d'huy trente un Janvier, Mil huit cent  
vingt cinq, Nous, Alexis François Artaud Chevalier  
de l'Ordre royal de la Legion d'honneur, de l'Ordre royal  
très distingué de Charles III d'Espagne et premier  
Secrétaire de de l'Ambassade extraordinaire du Saint Siège,  
ayant été informé que M. Joseph Auguste Lebourgeois  
natif de Versailles, âgé de vingt trois ans et l'un des  
pensionnaires du Roi à l'Académie de France à Rome  
était décédé la nuit dernière dans le dit Etablissement,  
Nous y sommes transportés accompagné de M. Allais Secrétaire  
de l'Académie susdite, et de M. Billaud garde des Archives  
de l'Ambassade, à l'effet de procéder à l'apposition et  
sceller sur les effets appartenant au défédé.

Arrivés à l'Académie, nous nous sommes fait  
conduire à la Chambre qu'habitait ledit Lebourgeois  
en vivant, où étant parvenus, nous en avons fait  
extraire le corps du défunt, et après avoir fait  
réunir tous les effets que nous y avons trouvés,  
avons apposé les scellés de l'Ambassade sur les deux  
portes qui donnent entrée à la dite Chambre, le tout  
fait en présence des témoins sus énoncés qui ont signé  
avec nous le présent après lecture. Signé. Billaud =  
Allais = le Ch. Artaud 1<sup>er</sup> Secret. de l'Ambassade.

Le sept février mil huit cent vingt cinq ayant  
été prié par M. le Cher Guérin, Directeur de l'Académie  
de France, de faire la levée des dits scellés, Nous nous  
sommes transportés au palais de la dite Académie, et  
là assisté de M. Guillaume Etienne Allais Secrétaire  
de l'Académie, de M. Guillaume Abel Bouet pensionnaire  
du Roi et de M. Louis Constant Lormel également

Sensimais du Roi, tous trois majeure et témoins  
à ce appeller par Nous, Nous avons reconnu que  
les scellés apposés sur les portes de la Chambre du  
saint Lebourveil étaient sains et intacts, Nous  
les avons levés, et nous sommes entrés dans la dite  
chambre pour procéder à l'inventaire des effets  
appartenant au défunt, ainsi qu'il suit.

- 1° Six piastres en argent, en franc. — 32. 10.
- 2° Une montre en or avec un ruban en soie, une  
claf en or avec un Éopare: cent francs .. 100. —
- 3° Une épingle en mosaïque, une idem simple en or.  
deux francs. — 10 —
- 4° Un cachet d'argent, un bourse en soie, trois francs. 3 —
- + 5° Un Canif, un petit étui avec un Compas et un  
étui avec deux rasoirs trois francs — 3 —
- + 6° Deux violons avec un archet rompu, trente francs .. 30. —
- 7° Un parapluie en soie avec son fourreau, dix francs 10 —
- 8° huit chemises de Mouspalins dont trois avec  
jabot en bon état et les autres usées, seize francs. 16 —
- 9° Trois autres chemises en toile, usées six francs. 6. —
- 10° sept Mouchoirs de col en mouspalins, en médium  
états et trois autres en toile, usés six francs. 6. —
- 11° Cinq autres mouchoirs ou cravates, dont deux en  
couleur, et trois autres en toile, blanc et plus  
trois autres mouchoirs de toile pour la poche, six francs 6 —
- 12° Quatre bonnets de coton blanc, en état méd. trois fr. 3 —
- 13° sept épaulemans en toile, en mauvais état, trois fr. 3 —
- 14° sept paires de chaupons en fil, en très mauvais  
état, plus trois cols en mouspalins et une  
paire de gants fourrés un franc — 1. —
- 15° Deux paires de pantalons de Nankin, plus un  
autre pantalon de même, usés, sept francs 7. —

16	Deux paires de pantalons de toute couleur en mauvais état trois francs	3
17	Une autre paire de pantalons en Cadimur cendré, en mauvais état, deux francs.	2
18	Un autre pantalon de drap bleu en état médiocre, deux francs.	12
19	Deux habits-vestes dont un de drap et l'autre de Nankin en mauvais état, huit francs.	8
20	Un habit de drap bleu usé deux francs.	12
21	Une redingotte de drap bleu en état méd. vngt fr	20
22	Une autre redingotte de drap vert bouteille en mauvais état. deux francs	12
23	Un autre redingotte de Nankin cendré en mauvais état, sept francs	7
24	Trois gilets dont un en drap noir, un en laine et l'autre piqué, en médiocre état, huit francs.	8
25	Deux chapeaux très usés deux francs	2
26	Le portrait du défunt, en peinture cinq francs	5
27	Une paire de bas de soie noirs un franc	1
28	Une petite malle en état médiocre trois francs	3
29	Deux chemises de moupolind et une en toile, usées sept francs	7
30	Deux paires de Brodequins et une paire de souliers usés, Neuf francs	9
31	Un Dictionnaire Latin français et un Gradus ad Parnassum, in 8°. Neuf francs	9
32	Un lot de livres dépareillés, in 12 et in 8°. quinze francs	15
33	Quatre livres de Musique, in folio, vingt francs	20
34	Différentes liasses de musique la plupart écrites de la main du défunt, et remises à M. Sornat ami du défunt, elles examiniées et estimées - Mémoire total. Trois cent quatre vingt onze francs dix huit.	391. 10.

Et le dit S<sup>r</sup> Allais a demandé à faire la  
 « déclaration suivante: Il est dû par le défunt pour  
 « quelque effata d'habillement, une légère somme à un  
 « tailleur nommé Carton ». et la dite chambre ne  
 contenant plus rien qui appartienne au défunt, nous  
 avons clos et fermé le présent inventaire dont la  
 prisee faite par le S<sup>r</sup> Octavien Battazzi juré capart,  
 monte à la somme de trois cent quatre vingt onze  
 francs dix centimes

Nous avons prié le S<sup>r</sup> Allais d'accepter la  
 garde et dépôt des dits objets estimés: il a accepté  
 et déclaré s'en charger par les présentes qu'il a  
 signées avec nous, les dits Sieurs Blouet, Ermel  
 et Octavien Battazzi après lecture signés  
 Blouet, Ermel, Octaviano Battazzi et plus bas  
 le Ch<sup>r</sup>. Artaud 1<sup>er</sup> Secrétaire d'Ambassade

Et enfin le onze février suivant M. le Chevalier  
 Guerin, Directeur de l'Académie royale de France à Rome,  
 nous ayant fait remettre un compte de ce qu'il devait  
 au défunt Lebourgeois et des payemens qu'il avait fait  
 effectuer pour ce dernier, Nous premier Secrétaire  
 d'Ambassade, toujours assisté des témoins énoncés  
 dans la seconde vacation nous avons fait transcrire  
 ce compte qui est ainsi conçu:

« Compte du Directeur de l'Académie royale de  
 France à Rome avec le Pensionnaire Lebourgeois  
 décédé le 31 Janvier 1828.

Actif

+ Il était dû par le Directeur au feu Lebourgeois  
 « son traitement de Décembre 1826, dernier mois de son  
 « pensionnat à Rome ..... francs 175. 00  
 « Une année de sa retenue ..... 300. 00  
 « La somme allouée pour ses vivres en Allemagne 600. 00  
 Total de l'actif ..... 1.075. 00

Passif

# Rapport

parten. Enreg.

" Labougeois devant au Directeur (argent prêt) 15. "	15. "
" Le Directeur a acquitté pour lui . . . . .	7 50
" Le Secrétaire de l'Académie lui a remis le 24 Janv. 1809. 20. "	20. "
" Il a été payé depuis son décès	
" Au tailleur Sarton un reste de compte . . . . .	4. 60
" Au fermier Amadori idem . . . . .	2. 85
" M. Lafont remboursé pour le loyer d'un Pieds . . . . .	3. "
" Payé à l'ostal domestique du Pensionnaire deux	
mois de son gayer, blanchissage et manua. dépenses	
" par lui faites pour le bourgeois en D. et Janv. derniers	7. 59
" Remboursé à Fleury deux porte de lettres . . . . .	36
" Payé à l'experts qui a estimé les effets du défunt . . . . .	1. 20
" Total Soixante deux piastres quinze bayouques	62 15
" Laquelle somme de soixante deux piastres et	
quinze bayouques produite en francs . . . . .	332. 50
" Résumé	
" Petit monte à francs . . . . .	1075. "
" Le Rapif à . . . . .	332 50
" Le Directeur est comptable envers les	
" Héritiers Labougeois de . . . . .	442. 50.

Contre les déclarations et toutes les réclamations étant épuisées Nous avons fait réunir le montant de la somme dont M. le Directeur de la dite Académie se reconnaît comptable. Il s'élève à sept cent quarante deux francs cinquante centimes à la valeur des effets du défunt, énoncée dans la deuxième vacation du présent Inventaire, et montant à trois cent quatre vingt onze francs dix centimes; ces deux sommes réunies forment un total liquide de onze cent trente trois francs soixante centimes, lequel étant joint au montant du passif de trois cent trente deux francs cinquante centimes, il en résulte le total général de l'Inventaire de la Succession, montant à quatre cent soixante six francs dix centimes.

Fait clos et arrêté, les jour, mois et an que dessus le présent Inventaire s'élevant en Actif à la somme de

T et qui le signifié et a signifié  
 le présent de l'Inventaire de la dite

C. f. 2.

quatorze cent soixante six francs dix centimes, et en  
papier à celle de trois cent trente deux francs cinquante  
centimes, et les témoins sus nommés ont signé avec nous  
après lecture. signés Allais = A. Blouet =  
Lornel = et plus bas: Le Chev. Artaud 1<sup>r</sup>  
Secrétaire d'Ambassade.

Pour expédition conforme à la minute  
Déposée aux Archives de l'Ambassade  
de France à Rome

Le Chev. Artaud

1<sup>r</sup> Secrétaire d'Ambassade



no

Personne M  
cette page sera de l'usage  
de l'ouvrage de l'art  
par d'Alphonse